Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 06 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 février 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Catherine FEVRIER étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	22
Représentés	6
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Délibération n°2024/10
En date du 06 mars 2024
Portant sur :
Lancement de l'enquête publique de déclassement d'une partie du domaine public communal dans le cadre d'un projet porté par l'Odhac87

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.
Représentés : Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Patrice POT, Monsieur François VENEL par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Christelle THORÉ par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine POTTIER par Monsieur Cyrille PARRE.

Par courrier en date du 17 novembre 2023, l'Odhac 87 a informé la Collectivité de son souhait de pouvoir créer une extension de leurs locaux techniques situés 8 avenue François Mitterrand à Aixe-sur-Vienne.
Il s'agit, dans le cadre de leur politique en matière de proximité de service auprès des locataires, de répondre à une nécessité de mettre à disposition de leurs équipes de maintenance, des locaux adaptés et accessibles ainsi qu'un espace suffisant pour stationner leurs matériels.

Le projet d'extension s'implante à cheval sur le domaine privé de l'Odhac87 et sur le domaine public communal entrainant de ce fait, la neutralisation de 10 places de stationnement. Mais en contrepartie, afin de limiter cette perte, 7 nouvelles places de stationnement seraient créées.

Ce projet qui vise à conforter un service de proximité au bénéfice des résidents Aixois nécessite l'aliénation d'une partie du domaine public sur une emprise de parking estimée à 50 m². Il est noté par ailleurs que les véhicules utilitaires de l'Odhac87 ne seraient plus stationnés sur ledit parking public grâce à cette extension.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques
Vu l'article L .141-3 du Code de la Voirie Routière,

Le Conseil Municipal :

- approuve la désaffectation et le principe de déclassement d'une partie du parking situé 8 avenue François Mitterrand appartenant au domaine public communal en vue de son classement dans le domaine privé communal afin d'être cédé à l'Odhac87 dans le cadre du projet d'extension de leurs locaux techniques.

- approuve le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique ainsi que le nom du commissaire enquêteur seront précisés par arrêté du Maire.
- précise que le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil Municipal à l'issue de l'enquête publique
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

A AIXE SUR VIENNE, le 06 mars 2024

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 07 mars 2024
Publié le : 07 mars 2024

Mis en ligne le 14 mars 2024.